

**N° D'ORDRE : 2020-78**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice :* 29

*Présents :* 26

*Pouvoirs :* 03

*Excusé :* 00

*Absents :* 00

*Qui ont pris part*

*à la délibération :* 29

*Date de convocation :* 9 JUIN 2020

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain, M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h34) – Mme BECCHINO-BEAUDOARD Sylvie – M. LABASTIE Eric – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien (arrivée à 18h35) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

L'an deux mille vingt, le quinze Juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

### **32-PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, prise en application de la loi du 23 Mars 2020 lui permettait d'exercer « par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux 1°, 2° ». Et de procéder à « l'attribution des subventions aux associations et [...] garantir les emprunts ».

Conformément à l'ordonnance précitée, Monsieur le Maire rappelle qu'il a informé sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises sur le fondement du premier alinéa.

#### **G – DECISION MUNICIPALE 07-2020**

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la décision municipale n°07-2020 a été prise en application du 4° de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales selon lequel, le Maire peut prendre « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les actes d'engagement issus des appels d'offres du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD).

Monsieur le Maire expliquera à l'Assemblée que certains lots ont du faire l'objet d'une relance par procédure négociée et notamment :

F02 – Fournitures de bureau et petites fournitures informatiques ;

H01 – Habillement, articles chaussants, accessoires et EPI (Equipement de Protection Individuelle) pour les personnels des écoles, de la cuisine et en charge de l'entretien des bâtiments ;

H02 – Habillement, articles chaussants, accessoires et EPI pour les personnels des services techniques ;

T21 : Appareillages de protection ;

T22 : Mesure, outillage, fixations et consommables ;

Monsieur le Maire indique donc qu'il était nécessaire de signer l'ensemble des pièces des marchés à bons de commande 2020-2021 passés par le SIVAAD conformément à l'annexe ci-dessous :

<b>LOT</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>MONTANT MINIMUM HT</b>
F02 - Fournitures de bureau	CHARLEMAGNE	ZAC Les Espaluns – Avenue Lavoisier – 83160 LA VALETTE	1 000 €
H01 – Habillement, articles chaussants, accessoires et EPI pour les personnels des écoles, de la cuisine et en charge de l'entretien des bâtiments	CAROLE B	123, boulevard Georges CLEMENCE AU – 83000 TOULON	2 500 €
H02 – Habillement, articles chaussants, accessoires et EPI pour les personnels des services techniques	DESCOURS ET CABAUD	ZI TOULON EST - 334 AVENUE JL LAMBOT BP 245 – 83078 TOULON CEDEX	2500 €
T21 –Appareillages de protection	CGE DISTRIBUTION	15 – 17 Boulevard du Général de Gaulle – 92120 MONTROUGE	500 €

T22 – Mesure, outillage, fixations et consommables.	CGE DISTRIBUTION	15 – 17 Boulevard du Général de Gaulle – 92120 MONTROUG E	500 €
---	------------------	---	-------

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la décision municipale n°7-2020

**PREND ACTE**

- De la décision n°7-2020

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juin 2020, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**